



COMPOSITION DES JURYS
UFR Droit Sciences Economique et Politique (D.S.E.P.)
Année universitaire 2023-2024

Le Président de l'Université de Bourgogne

VU le Code de l'Education, notamment article L. 712-2 (5°) ;
VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, de Licence Professionnelle et de Master ;
VU les arrêtés du 18 avril 2017 et du 12 septembre 2022 accréditant l'Université de Bourgogne en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;
VU l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de Licence;

VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 17 décembre 2014 prévoyant que les compétences relatives aux jurys d'examen sont exercées par les Directeurs des composantes ;
VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne le 27 septembre 2023 ;

ARRETE

Article 1 :

Le jury de la Licence 2 Droit amphi 1 est ainsi constitué pour le 2^{ème} semestre de l'année universitaire 2023-2024

Président(e) : Sophie MONNIER

Membres :

Diane	BAUDOIN	Alexis	MAGES
Nathalie	BESOMBES	Salma	NOUACHE
Margaux	BOUAZIZ	Mathilde	PERRON
Sarah	BOUFLIJA	Franck	PETIT
Léo	CHAUVET	Bernard	QUIRINY
Nathalie	COTE	Jean-François	ROULOT
Vincent	CUISINIER	Lucie	RUTHER
Boubou	DIABIRA	Claire	SOURZAT
Isabelle	GAMBINI	Hélène	TOURARD
Léa	GEKLE	Alexandre	VALVERDE
Walter	JEAN-BAPTISTE	Philippe	WINCKEL
Eloi	KREBS		

Article 2 :

Le directeur de l'UFR est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR DSEP et sur le site internet de l'UFR DSEP

Fait à DIJON, le vendredi 15 mars 2024

Le Directeur de l'UFR DSEP
Jimmy LOPEZ